

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, mercredi 2 avril 2025 à 20 h sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1 ^{er} adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2 ^{ème} adjoint	X		
TISSOT Edith – 3 ^{ème} adjoint		X	PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth
LEVACHER Arnaud – 4 ^{ème} adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRÉ Amélie	X		
ERNULT Charles	X		
FOUTREL CARON Anne		X	FRETIGNY Hervé
LEFEBVRE Wandrille		X	
MALLET Dominique	X		
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier	X		

Le quorum est constaté. Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Amélie ANDRÉ secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2025.

2 – Affaires sociales :

- Versement d'une indemnité pour la prestation de service du repas de printemps du 30 mars 2025 (**délibération**).
- Festival du conte avec l'association « la Puce à l'oreille » octobre 2025 (**délibération**).

3 – Vie associative :

- Demande de subvention pour « les Terres de Jim 2025 », festival agricole de septembre 2025 (**délibération**).
- Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activités de juillet pour l'accueil de loisirs sans hébergement (**délibération**).
- Création d'emploi non permanent supplémentaire pour l'accueil de loisirs d'avril (**délibération**).
- Pissy-Culture : demande de subvention (**délibération**).
- Demande de subvention pour « Trek rose Trip Maroc » (**délibération**).
- Compte rendu sur la dernière réunion du conseil municipal des jeunes.

4 – Affaires scolaires :

- Restauration scolaire : devis du prestataire Newrest pour passage à 4 composantes. Avenant n°4 (**délibération**).
- Demande de participation de la commune pour le transport par un prestataire lors d'une sortie de toute l'école le 3 juillet 2025 (**délibération**).
- Inscription d'un enfant hors commune à l'école pour la rentrée 2025-2026 (**délibération**).
- Informations diverses.

5 – Commission travaux :

Salle de sport :

- compte rendu des réunions avec l'expert de l'assurance du maître d'œuvre et l'entreprise de gros œuvre.
- Autorisation à Monsieur le Maire pour choisir un avocat (**délibération**).
- Résiliation ou poursuite du marché lot 1 gros œuvre (**délibération**).
- Contrat d'entretien des puits filtrants avec l'entreprise SARP Normandie (**délibération**).
- Devis de l'entreprise DELAHAYE pour l'égavage des arbres au stade et au lotissement le Vivier (**délibération**).

- Devis de l'entreprise TROPARDY pour la réparation du grillage du tennis suite à la chute d'arbre (**délibération**).

6 – Demandes de subvention des organismes extérieurs (délibération).

7 – Création de poste et recrutement d'un adjoint administratif sur emploi permanent – article L332-8-2 du CGCT pour le secrétariat ; agent d'accueil et de communication (**délibération**).

8 – Affectation du résultat du CFU 2024 de la commune (délibération).

9 – Vote du taux des taxes communales 2025 (délibération).

10 – Examen et adoption du budget primitif 2025 de la commune (délibération).

11 – SMBVAS

- Procès verbal de la séance du comité syndical du 12 décembre 2024.

12 – CCICV

- Procès verbal du conseil communautaire du 25 février 2025.

13 – Demande de soutien à la campagne « Non aux exécutions en Iran » pour rejoindre le collectif. (**délibération**).

14 – Questions et informations diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 27 février 2025 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

2 – Affaires sociales

Catherine BANCE fait le point sur les bons d'achat de Noël 2024 offerts aux personnes de 68 ans et plus à faire valoir dans les commerces locaux. Il y avait 70 personnes seules et 94 couples sur la commune.

Une personne seule a droit à 2 bons d'achat d'une valeur de 10 € chacun et un couple bénéficie de 3 bons. Ce qui représente 88 bons distribués pour les personnes seules (44 x 2) et 213 bons pour les couples (71 x 3), soit un total de 301 bons correspondant à 3 010 €.

286 bons représentant 2 860 € ont été facturés par les différents fournisseurs :

- le fournil de Pissy-Pôville : 116 bons
- la ferme du pays : 86 bons
- la ferme du vieux puits : 73 bons
- le panier de la Ferrière : 9 bons
- le domaine du Quesnay : 2 bons.

Catherine BANCE fait le point sur le repas de printemps offert par la municipalité aux pissy-povillais âgés de 65 ans et plus qui a eu lieu le dimanche 30 mars 2025 sur le thème du jardin. Il y avait 91 inscrits. La prestation du traiteur a été très appréciée, les enfants de la garderie ont fabriqué de nombreux éléments de décoration et quatre enfants du conseil municipal des jeunes sont venus se présenter et ont échangé avec les convives. Catherine BANCE remercie tous les participants pour l'organisation et le prêt de matériel. Ce fut un agréable moment de convivialité et de partage, une très belle journée.

Catherine BANCE propose de verser 300 € à David LANDREAU pour l'animation de cette journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité le versement de 300 € pour l'animation du repas de printemps à David LANDREAU. (*délibération n°21*)

Il est proposé de reconduire le spectacle offert aux élèves de l'école maternelle « Fresquiennes and Caux » avec l'association « la puce à l'oreille » en octobre 2025.

Le prix de la prestation est de 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE d'offrir un spectacle dans le cadre du festival du conte aux élèves de l'école maternelle. (*délibération n° 22*)

Catherine BANCE précise que la visite de l'hippodrome de CLAIREFONTAINE prévue le 14 juillet est annulée et propose la visite de la linière du Bocasse un samedi de juin.

Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} mars 2025 est de 46 dont 22 hommes, 24 femmes, 37 indemnisés.

Elle propose un dîner le vendredi 27 juin 2025 pour les membres du conseil municipal et leurs conjoints.

3 – Vie associative

La commission vie associative s'est réunie le 31 mars afin d'étudier de nouvelles demandes de subventions.

Hervé FRÉTIGNY précise qu'il a reçu une demande de subvention de « les terres de Jim » pour un festival agricole du 12 au 14 septembre à Vieux Manoir. Il s'agit du plus grand festival agricole d'Europe en plein air. Toutes les communes de la communauté de communes Inter Caux Vexin ont également été sollicitées.

Deux propositions sont mises au vote : 500 € ou 1 000 €.

Le résultat du vote est le suivant :

POUR le versement d'une subvention de 500 € (9 voix): Hervé FRÉTIGNY (et pouvoir d'Anne FOUTREL CARON), Arnaud LEVACHER, Catherine BANCE, Dominique MALLET, Charles ERNULT, Jacqueline ACHER, Didier TALBOT, Amélie ANDRÉ

POUR le versement d'une subvention de 1 000 € (2 voix): Paul LESELLIER, Stéphane MERCIER

ABSTENTION : Elizabeth PUECH d'ALISSAC (et pouvoir d'Edith TISSOT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à la majorité de verser une subvention de 500 € à l'association « les terres de Jim » (*délibération n°23*)

Le rapporteur rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Maire, expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'animateurs pour l'accueil de loisirs d'été. Ces tâches d'animation ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose aux membres du conseil municipal de créer, à compter du 7 Juillet 2025, 1 emploi non permanent sur le grade de directeur adjoint, 3 emplois non permanents sur le grade d'animateur, 4 emplois de stagiaires dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} pour une durée de 3 semaines, du 7 au 25 juillet 2025 suite à un accroissement saisonnier de l'activité loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- de créer 3 emplois non permanents sur le grade d'animateur, 1 emploi non permanent sur le grade de directeur adjoint, 4 emplois de stagiaire pour effectuer les missions d'animation lors de l'accueil de loisirs d'été, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 7 juillet jusqu'au 25 juillet 2025.

- la dépense correspondante est inscrite au chapitre 11, article 6218 du budget primitif. (*délibération n°24*)

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu le nombre d'inscription important pour l'accueil de loisirs d'avril, le rapporteur expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un animateur supplémentaire pour l'accueil de loisirs du 7 au 11 avril 2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 7 avril et jusqu'au 11 avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'animateur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'une semaine suite à un accroissement saisonnier d'activité à l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'animateur saisonnier, pour effectuer les missions d'animation lors de l'accueil de loisirs de printemps suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 7 avril jusqu'au 11 avril 2025.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 11 article 6218 du budget primitif 2025. (*délibération n°25*)

Lors du dernier conseil municipal il a été décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € à Pissy-Culture, or Hervé FRÉTIGNY précise que l'association sollicitait une subvention de deux fois 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir sa décision du 27 février dernier et de ne verser qu'une fois 1 000 € à Pissy-Culture qui a de la trésorerie, mais reste ouvert en cas de besoin particulier. Stéphane MERCIER précise que l'association ne bénéficiera pas de la subvention de 1 000 € du Département cette année. (*délibération n°26*)

Une demande de subvention de « Trek rose Trip Maroc » a été reçue. Il s'agit d'une équipe de trois trekkeuses, dont deux pissy-pôvillaises, toutes soignantes, qui s'engagent dans la participation du trek Rose Trip Maroc, qui se déroulera du 30 octobre au 4 novembre prochain.

Elles se sont engagées à collecter des fonds pour soutenir 4 associations : Ruban Rose, Jeune et Rose, Enfants du Désert et Surfrider foundation.

Elles sollicitent le prêt de la salle du Mille Club le 18 mai 2025 pour un concert solidaire et proposent un partenariat avec les enfants de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association qui s'engage à donner des informations et partager avec les enfants de la garderie et à prêter la salle du Mille-Club le 18 mai 2025 pour un concert solidaire. (*délibération n°27*)

Hervé FRÉTIGNY précise que lors de la dernière réunion du conseil municipal des jeunes du 18 mars, l'organisation du pique-nique du 27 avril entre les élèves de CM1-CM2 et les adhérents du club des cheveux d'argent a été préparée.

4 – Affaires scolaires

- Sortie des classes de l'école le 3 juillet 2025 :

L'école organise une sortie scolaire de tous les élèves le 3 juillet à Versailles. Le car communal emmènera une partie des élèves mais un autre car est nécessaire. Le directeur de l'école a sollicité une demande de participation de la commune de 1 700 € pour le coût du transport du deuxième car.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide financière du fait que le car communal et le chauffeur seront déjà mis à disposition de l'école. Par ailleurs, le coût du parking du car communal sera à la charge de l'école. (*délibération n°28*)

- Demande d'inscription à l'école d'un élève hors commune :

Une famille qui habitait Pissy-Pôville, dont l'aîné de ses enfants est scolarisé à l'école communale et qui a déménagé à Barentin, sollicite l'autorisation de scolariser son deuxième enfant en petite-section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la scolarisation de l'enfant en petite section à compter de la rentrée de septembre 2025 compte tenu que le premier enfant de cette famille est déjà scolarisé à Pissy-Pôville. (*délibération n°29*)

- Restauration scolaire : passage de 5 composantes à 4 composantes :
Monsieur le Maire rappelle que comme évoqué lors du dernier conseil municipal, un sondage a été réalisé auprès des familles afin de savoir si elles souhaitaient maintenir 5 composantes au menu de la cantine scolaire ou passer à 4 composantes avec une diminution du tarif de 0,30 € par repas du fait de l'important gaspillage notamment des entrées.
Un avenant a été demandé à la société Newrest pour envisager le passage à 4 composantes. Les familles ont répondu en majorité favorablement au passage à 4 composantes. Néanmoins, un débat s'instaure. Est-ce possible d'envisager une diminution du grammage, d'installer une table de tri ? Il est décidé de reporter la décision et de maintenir les 5 composantes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Diminution du temps de travail d'un agent :
Lors de la réunion du conseil municipal du 27 février dernier, la diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'un agent, la suppression du poste à 20,50/35^{ème} et la création du poste à 18/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2025 ont été suggérées car les tâches effectuées ne nécessitent pas une durée hebdomadaire de 20,50/35^{ème}. L'agent est favorable, le dossier a été soumis au comité social technique du centre de gestion qui a émis un avis défavorable. Des éléments complémentaires peuvent être apportés afin que le dossier soit examiné à nouveau le 10 avril par le comité social technique du centre de gestion. Il s'agit d'un simple avis.

5 – Commission travaux

Salle multisport :

-Arnaud LEVACHER fait part de deux réunions qui ont eu lieu en mairie au sujet des malfaçons de la construction en cours de la salle multisport, entre les experts des assurances, les bureaux d'études, l'architecte, l'entreprise de gros œuvre et des élus. L'entreprise est mise en demeure d'apporter les preuves que les travaux réalisés sont conformes avant le 8 avril 2025.

Il suggère que la commune fasse appel à un avocat pour la suite de la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à avoir recours à un avocat pour défendre les intérêts de la commune. (*délibération n°30*)

-La résiliation ou la poursuite du marché du lot 1 pour le gros œuvre sera décidée à la suite du retour des éléments fournis par l'entreprise concernée.
Elizabeth PUECH d'ALISSAC demande si le juriste de la communauté de communes pourrait apporter des conseils.

L'entreprise SARP qui entretient les puits filtrants a envoyé le renouvellement de son contrat dans les mêmes conditions que le précédent.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** avec 12 voix POUR et 1 **ABSTENTION** (Charles ERNULT) le renouvellement du contrat avec l'entreprise SARP pour l'entretien des puits filtrants. (*délibération n°31*)

L'entreprise DELAHAYE a été sollicitée pour l'élagage des arbres au stade et au lotissement le Vivier. Le devis s'élève à 3 840 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise DELAHAYE d'un montant de 3 840 € TTC. *(délibération n°32)*

L'entreprise TROPARDY a été sollicitée pour la réparation du grillage du tennis endommagé suite à la chute d'un arbre. Le devis s'élève à 864 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise TROPARDY d'un montant de 864 € TTC. *(délibération n°33)*

6 – Demandes de subvention des organismes extérieurs

Le rapporteur fait part d'une demande de subvention de la part de l'ADMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 250 € à l'ADMR.

(délibération n°34)

7 – Création de poste et recrutement d'un adjoint administratif sur emploi permanent – article L332-8-2 du CGCT pour le secrétariat ; agent d'accueil et de communication

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'une secrétaire en raison de son congé maternité à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la création de poste et le recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat ; agent d'accueil et de communication durant le congé maternité de l'agent actuel.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC suggère de faire paraître l'offre d'emploi dans la feuille info. *(délibération n°35)*

8 – Affectation du résultat 2024

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **371 818,67 €**

L'excédent de la section d'investissement s'élève à **1 494 937,00 €** (restes à réaliser de 1 153 272,22 € de dépenses et 4 779,60 € de recettes pris en compte)

L'excédent net global de clôture au 31.12.2024 est de 1 866 755,67 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- en recettes de fonctionnement au 002 pour **150 000,00 €**
- report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 pour **1 494 937,00 €**
- en recettes d'investissement au 1068 pour **221 818,67 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **AFFECTE** à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

(délibération n°36)

9 – Vote du taux des taxes communales 2025

Monsieur le maire précise que compte tenu de la situation financière de la commune et du projet de budget primitif 2025, il n'y a pas lieu de modifier le taux des taxes directes locales telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature des taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits correspondants
Foncier bâti	1 460 000	41,85 %	611 010 €
Foncier non bâti	84 300	22,53 %	18 993 €
Taxe d'habitation	27 400	16,44 %	4 505 €
		TOTAL	634 508 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité cette proposition.

(délibération n°37)

10 – Examen et adoption du budget primitif 2025 de la commune

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 28 mars 2025,
- ✓ Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Paul LESELLIER, maire,
- ✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 242 441,26 €
- Recettes : 1 367 207,00 €

Section Investissement :

- Dépenses : 1 662 191,56 €
- Recettes : 2 218 791,65 €

(délibération n°38)

11– SMBVAS

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 décembre 2024 n'appelle aucune observation.

12 – CCICV

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 février 2025 n'appelle aucune observation.

13 – Demande de soutien à la campagne « Non aux exécutions en Iran » pour rejoindre le collectif

L'association des réfugiés politiques pour les droits de l'Homme sollicite la commune pour rejoindre la campagne « Non aux exécutions en Iran », en soutien au peuple iranien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite.
(délibération n°39)

14 – Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du remerciement de l'association la prévention routière suite au versement de la subvention votée lors du dernier conseil municipal.

Tour de table :

Hervé FRÉTIGNY précise que les enfants du centre de loisirs de ROUMARE seront transportés à la piscine avec ceux de Pissy-Pôville.

Charles ERNULT demande, durant l'arrêt du chantier de la salle multisport, si les trous chemin du stade peuvent être rebouchés. Arnaud LEVACHER lui précise que du tout venant d'Ecosse va être commandé pour y remédier.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les 13 mai et 26 juin à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27.

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

21	Versement indemnité animation repas de printemps
22	Festival du conte Fresquiennes & Caux
23	Demande de subvention « les terres de Jim »
24	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activités de juillet pour l'accueil de loisirs sans hébergement
25	Création d'emploi non permanent supplémentaire pour l'accueil de loisirs d'avril
26	Demande de subvention Pissy-Culture
27	Demande de subvention « Trek rose Trip Maroc »
28	Demande de participation de la commune pour le transport d'un prestataire pour une sortie scolaire
29	Inscription d'un enfant hors commune à l'école pour la rentrée 2025-2026
30	Autorisation à Monsieur le Maire pour choisir un avocat pour la construction de la salle multisport
31	Contrat d'entretien des puits filtrants avec l'entreprise SARP Normandie
32	Devis de l'entreprise DELAHAYE pour l'élagage d'arbres au stade et lotissement le Vivier
33	Devis de l'entreprise TROPARDY pour la réparation du grillage du tennis
34	Demandes de subvention des organismes extérieurs
35	Création de poste et recrutement d'un adjoint administratif pour le secrétariat
36	Affectation du résultat 2024
37	Vote du taux des taxes communales 2025
38	Examen et adoption du budget primitif 2025
39	Demande de soutien à la campagne « Non aux exécutions en Iran »

Le Maire

Le secrétaire de séance